



Garanties

« REVENTE & TRESORERIE »

LA GARANTIE REVENTE

Contrat groupe ayant pour objet de garantir à l'assuré ou à ses bénéficiaires :

- Indemnisation de la perte financière éventuelle subie lors de la revente du bien immobilier situé en France Métropolitaine lorsque celle-ci serait consécutive à l'un des faits générateurs prévus.

Evénements Générateurs de la garantie revente

- Décès accidentel de l'Assuré
- Perte totale et irrémédiable d'Autonomie de l'Assuré suite à accident
- Perte d'emploi de l'Assuré
- Naissance multiple
- Divorce, dissolution de PACS

Montant de la garantie

Le montant de la garantie est égal à la perte financière dans la limite de 20% du prix d'achat du bien immobilier plafonné à 31 000€.

LA GARANTIE DE TRESORERIE

Le contrat souscrit garantit à l'Assuré la prise en charge du différentiel de trésorerie constaté entre la mensualité et le loyer perçu, suite à la réalisation d'un des faits générateur suivants :

- Décès Accidentel
- Perte totale et irrémédiable d'Autonomie de l'Assuré suite à accident
- Perte d'emploi de l'Assuré
- L'arrêt de travail
- L'Hospitalisation

Montant de la garantie : 300 € pendant 12 mois

La prestation est versée en une fois en cas de décès accidentel ou invalidité permanente accidentelle.

Délais de Carence (sauf en cas d'accident)

- Arrêt de travail : 90 jours
- Perte d'emploi : 180 jours
- Hospitalisation : 90 jours

Durée de la garantie : 9 années

Modalité d'application de la garantie

- Après application des délais de carences :

- . Licenciement économique : 6 mois
- . Naissance Multiple : 9 mois
- . Divorce ou dissolution de PACS : 12 mois

- Délai de revente du bien :

Délai maximum de 12 mois à compter de la survenance du fait générateur.

Définition de la moins-value

(= Prix de revient - prix de revente net)

Prix de revient = prix d'achat + frais de notaire + frais d'hypothèque + travaux (prévus dans l'acte de prêt)

Prix de revente net = prix de revente – commission agence (plafond 5%)

Délais de Franchise

- Arrêt de travail : 60 jours
- Perte d'emploi : 90 jours
- Hospitalisation : 30 jours